

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الديوان الوطني لمحو الأمية وتعليم الكبار

وزارة التربية الوطنية

OFFICE NATIONAL D'ALPHABETISATION  
ET D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

Alger, le 27/04/2008

N°49 /ONAEA/08

A

Monsieur le Directeur de l'Institut  
For liflong Learning de l'Unesco  
Hamburg - Allemagne

**Objet :** *Rapport national sur l'évaluation et la situation  
Actuelle de l'éducation et de la formation des adultes  
en Algérie pour préparer CONFINTEA VI*

*J'ai l'honneur de vous adresser le rapport national sur l'évaluation et la  
situation actuelle de l'éducation des adultes en Algérie pour préparer  
CONFINTEA VI.*

*Ce rapport est élaboré à partir du plan d'action de la mise en œuvre de la  
stratégie nationale d'alphabétisation endossée par le conseil de gouvernement en date du  
23 janvier 2007 et qui vise l'éradication de l'analphabétisme en Algérie à l'horizon 2016.*

*Avant de proposer ce plan d'action, il est indispensable, au préalable,*

- d'examiner la structure de la population analphabète algérienne telle  
qu'elle découle du recensement général de la population et de l'habitat de  
1998, et des enquêtes de 2002 et 2005, pour en tirer les enseignements  
nécessaires ;*
- de faire le point sur les activités d'alphabétisation engagées actuellement  
et les moyens mobilisés.*

**Concernant la structure de la population analphabète algérienne, telle qu'elle ressort du recensement de 1998, elle est la suivante :**

*Par sexe, elle fait apparaître que les femme analphabètes, avec une part de 63,25 % sont près de deux fois plus nombreuses que les hommes et affichent un taux d'analphabétisme de 40,33 % contre 23,11 % pour les hommes.*

<b>Population De 10 ans et plus</b>		<b>Nombre d'analphabètes</b>	<b>Taux d'analphabétisme</b>
<i>Hommes</i>	<i>11 249 968</i>	<i>2 599 388</i>	<i>23,11</i>
<i>Femmes</i>	<i>11 096 731</i>	<i>4 475 439</i>	<i>40,33</i>
<b>Ensemble</b>	<b>22 346 699</b>	<b>7 074 827</b>	<b>31,66</b>

*Si l'on se réfère aux résultats de l'enquête menée par le CENEAP ( centre national des études et d'analyses pour la planification ) en 2005, l'écart entre les sexes persiste mais il se réduit puisque le taux d'analphabétisme des femmes a régressé de 12 points en passant de 40,33 % à 28,41 % analphabètes alors que celui des hommes n'a diminué que de 9 points en passant de 23,11 % à 14,38 %.*

*Par tranche d'âge, les données font ressortir que les personnes âgées de plus de 60 ans sont touchées par l'analphabétisme dans une proportion très importante (86,38 %), alors que la tranche d'âge des 10-19 ans n'enregistre qu'un taux de 10 %. Il faut noter cependant que 2/3 des analphabètes, soit plus de 4 millions et demi de personne, sont âgés entre 20 à 59 ans.*

<b>Tranches d'âge</b>	<b>Population résidente de référence</b>	<b>Nbre d'analphabètes</b>	<b>% d'analphabétisme</b>	<b>% par rapport au nombre total d'analphabètes</b>
<i>10 – 19 ans</i>	<i>7 268 000</i>	<i>726 000</i>	<i>9,98</i>	<i>10,27</i>
<i>20 – 59 ans</i>	<i>13 133 000</i>	<i>4 667 000</i>	<i>33,53</i>	<i>65,97</i>
<i>60 ans et +</i>	<i>1 945 000</i>	<i>1 681 000</i>	<i>86,38</i>	<i>23,76</i>
<b>Ensemble</b>	<b>22 347 000</b>	<b>7 074 000</b>	<b>31,66</b>	<b>100 %</b>

*L'enquête du CENEAP confirme ces données avec, bien entendu, des taux moins élevés. Ainsi, seule la tranche d'âge des 75 ans et plus dépasse les 80 % (85,41 %) tandis que le taux des 15-24 ans, retenu comme indicateur cible dans les objectifs de développement du millénaire, n'est que 5,5 %.*

*Par zone d'habitat, la structure de la population analphabète affiche d'importants écarts entre zone urbaine et zone rurale, le taux d'analphabétisme en zones rurales (42 %) représentant près du double de celui des zones urbaines (24 %).*

<b>Zones d'habitat</b>	<b>Population âgée de 10 ans et plus</b>	<b>Nombre d'analphabètes 10 et plus</b>	<b>% d'analphabètes 10 et plus</b>	<b>% par rapport au nombre total d'analphabètes</b>
Zone urbaine	13 092 556	3 168 328	24,20	44,78
Zone rurale	9 254 339	3 906 499	42,21	55,22
<b>Ensemble</b>	<b>22 346 895</b>	<b>7 074 827</b>	<b>31,66</b>	<b>100 %</b>

*La dernière enquête du CENEAP relève que l'analphabétisme continue d'affecter de façon plus marquée les populations des zones rurales que celles habitant les zones urbaines (27,7 % contre 16,7 %) mais que l'écart entre les deux zones tend à se réduire.*

*Nous pouvons donc conclure que le taux d'analphabétisme se réduit sensiblement mais que l'analphabétisme continue à toucher de façon plus accentuée les femmes les personnes âgées et les ruraux.*

*Enfin, la répartition par wilaya, illustre les écarts qui s'échelonnent entre 18,67 % d'analphabètes dans la wilaya d'Alger et trois fois plus dans la wilaya de Djelfa avec 54,04 % qui est la seule à dépasser les 50 %. Il ya seulement 20 wilayas qui affichent des taux d'analphabétisme inférieurs à la moyenne nationale (31,6 %) et que des zones sont plus touchées que d'autres.*

*Concernant les activités d'alphabétisation, il est loisible de constater qu'après le déclin des années 80, la relance des activités d'alphabétisation amorcée au début des années 90 se confirme année après année par une augmentation régulière des effectifs inscrits. Le record est réalisé en 2006/2007 avec un effectif culminant à 187.048 inscrits.*

*Les tableaux ci-après fournissent la répartition des inscrits par sexe et par tranche d'âge, affichant une prédominance féminine dans le rapport 8/9 (165.100 femmes inscrites sur un total de 187.048 et une prédominance de la tranche d'âge des 25 – 44 ans pratiquement dans le même rapport.*

<b>Nombre d'apprenants</b>			<b>% Femmes</b>
<b>Ensemble</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
187 048	21 948	165 100	88

<b>Nombres d'apprenants</b>				<b>Pourcentage</b>			
<i>Agés de 15 à 24 ans</i>	<i>Agés de 25 à 44 ans</i>	<i>Agés de 45 à 54 ans</i>	<i>Agés de 55 ans et plus</i>	<i>15 – 24 ans</i>	<i>25 - 44 ans</i>	<i>45 – 54 ans</i>	<i>55 et +</i>
24 750	79 615	42 979	37 346	13,40	43,11	23,27	20,22

*Les tableaux suivants renseignent sur la structure du personnel d'alphabétisation qui dépasse les 10.268 et qui est constitué à 88,58 % de femmes. Il est à remarquer que 63,56 % des alphabétiseurs sont recrutés dans le cadre des formules de pré-emploi, d'emploi des jeunes et de filet social, et que 35,88 % sont des volontaires.*

<b>Nbre D'alphabétiseurs</b>	<b>% par sexe</b>		<b>% par niveau de qualification</b>			<b>% par cadre de recrutement</b>			
	<i>Hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>Univers</i>	<i>Second</i>	<i>Moy</i>	<i>P. emploi</i>	<i>Emploi des jeunes</i>	<i>Filet social</i>	<i>Autres</i>
10 268	11,41	88,58	39,56	51,99	8,41	13,84	26,83	23,45	35,88

*Sur la base de l'analyse de l'ensemble des éléments que je viens de présenter relatifs à la structuration de la population analphabète et aux moyens mobilisés, nous avons arrêté une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme.*

### ***La stratégie nationale d'alphabétisation***

*La stratégie nationale d'alphabétisation est volontariste mais réaliste. Elle s'intègre dans les objectifs fixés par la communauté internationale lors du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation en se fixant pour objectif de réduire de 50% le nombre actuel des analphabètes d'ici à 2012. Mais l'Algérie ambitionne d'éradiquer l'analphabétisme et compte mobiliser les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour venir à bout de ce fléau, d'ici à l'horizon 2016.*

### ***Le plan d'action projeté est basé sur les modalités suivantes :***

*1. D'après les projections effectuées par l'O.N.S, le nombre des analphabètes en Algérie en 2005 serait de 6,4 millions. Pour atteindre l'objectif de réduire de 50% le nombre actuel d'analphabètes, tel que fixé par la communauté internationale, il y a lieu d'alphabétiser 3.200.000 personnes d'ici à 2012. C'est le score minimum à concrétiser pour l'Algérie car nous ambitionnons d'éradiquer l'analphabétisme d'ici à 2016.*

2. Pour mener à bien une entreprise aussi vaste que l'éradication de l'analphabétisme en Algérie, l'implication de partenaires de différents statuts revêt une importance capitale. C'est pour cela que la stratégie nationale d'alphabétisation retient comme principe l'élargissement de la responsabilité de la lutte contre l'analphabétisme à tous les secteurs concernés de l'Etat et à la société civile et la consécration du recours à toutes les structures d'accueil relevant de l'Etat et susceptibles d'abriter des activités d'alphabétisation.

a) Les partenaires principaux sont les institutions de l'Etat, en l'occurrence les ministères qui disposent de capacités propres pour accueillir ou encadrer des actions d'alphabétisation et renforcer par la même le potentiel en infrastructures, ressources humaines et savoir-faire dont dispose le ministère de l'éducation nationale.

b) les organismes publics spécialisés constituent une catégorie de partenaires appelés à apporter leurs concours à la politique nationale d'alphabétisation dans des domaines liés à leurs champs d'action respectifs :

c) les autres intervenants sont essentiellement.

- les associations et autres organisations non gouvernementales ;
- les syndicats ;
- les entreprises de production et de service ;
- les agences internationales.

L'apport de ces intervenants peut revêtir des formes diverses : expertise et assistance technique, fourniture de documentation et d'équipements, mise à disposition de locaux, accueil et exécution de programmes d'alphabétisation.

3. Les actions d'alphabétisation viseront l'ensemble des analphabètes mais la tranche d'âge comprise entre 15 et 49 ans est retenue comme prioritaire parce que c'est celle qui est la plus motivée par une insertion sociale et professionnelle.

4. Un intérêt particulier sera accordé aux populations les plus touchées par l'analphabétisme, c'est-à-dire les femmes et les populations des zones rurales qui bénéficieront de programmes appropriés adaptés à leurs conditions sociales et culturelles.

5. L'opération devra également intégrer les catégories sociales défavorisées comme les handicapés, la population carcérale et les nomades pour lesquelles des programmes spécifiques seront élaborés.

6. Les actions d'alphabétisation cibleront en priorité les 28 wilayas qui se situent en dessous du taux national et, plus particulièrement, les 10 wilayas qui enregistrent des taux supérieurs à 40% c'est-à-dire Djelfa, Tissemsilt, Tamanrasset, Ain Defla, Médéa, Chlef, Khenchela, Tiaret et Illizi.

7. *La durée globale du programme d’alphabétisation est de 18 mois, répartis sur deux années scolaires. Le contenu d’enseignement sera ventilé sur trois niveaux :*

- *un niveau I allant d’Octobre à Juin, soit 9 mois ; ce niveau sera consacré à la découverte et à l’identification des lettres alphabétiques, des sons et des chiffres, à la lecture de mots et phrases simples, à l’écriture des chiffres, lettres, mots et expressions simples ;*
- *un niveau II de 4 mois (d’Octobre à Janvier) qui vise la consolidation des acquis du niveau I, par le développement des capacités de reconnaissance des sons et des mots usuels qui préparent à la lecture courante, par l’entraînement à l’expression écrite (phrases et paragraphes courts) ainsi que par les mécanismes et l’emploi des opérations arithmétiques de base ;*
- *un niveau III de 5 mois (de Février à Juin) destiné à asseoir définitivement les mécanismes de la lecture courante, avec compréhension du sens général du texte écrit; c’est également l’étape d’un entraînement à la communication écrite (correspondances, formulaires à remplir....) et à l’emploi des opérations de calcul dans des situations concrètes et utilitaires.*

8. *L’horaire hebdomadaire d’enseignement est fixé à 9 heures pour le niveau I et à 12 heures pour les niveaux II et III – ce qui représente un volume horaire global de 756 heures pour le cursus d’alphabétisation, soit 324 heures pour le niveau I et 432 heures pour les niveaux II et III.*

9. *Les groupes d’apprenants seront constitués de 20 personnes au maximum.*

10. *Les contenus seront axés sur les langages fondamentaux (lire, écrire et compter) :*

- *l’apprentissage des mécanismes de la lecture et de la communication orale et écrite, ainsi que l’acquisition des règles de base pour l’usage correct de la langue ;*
- *l’initiation au calcul élémentaire et à ses applications utilitaires ;*
- *un large éventail de connaissances générales liées à la formation du citoyen appelé à jouer un rôle actif au sein de sa communauté (histoire, géographie, éducation civique et religieuse, initiation à l’informatique et au travail manuel). Il ne s’agit pas de matières autonomes mais de contenus intégrés à l’apprentissage des langages fondamentaux.*

11. Le plan d'action sera mis en œuvre selon l'échéancier suivant :

<b>ANNEE SCOLAIRE</b>	<b>EFFECTIF NIVEAU I</b>	<b>PREVISIONS D'ABANDONS 20 %</b>	<b>EFFECTIF NIVEAUX II et III</b>	
2007 - 2008	500.000	—	200.000	
2008 - 2009	600.000	100.000	400.000	
2009 - 2010	800.000	120.000	480.000	
2010 - 2011	900.000	160.000	640.000	
2011 - 2012	900.000	180.000	720.000	
2012 - 2013	900.000	180.000	720.000	
2013 - 2014	900.000	180.000	720.000	
2014 - 2015	900.000	180.000	720.000	
2015 - 2016		180.000	720.000	
	<b>6.400.000</b>	<b>Total</b>	<b>5.320.000</b>	

12. Sur la base d'un nombre moyen de 20 apprenants par division pédagogique encadrés par un alphabétiseur, les besoins en encadrement pour cette année ( 2007/2008 ) la première année de lancement du programme sont de 21000 ils seront de 46000 à partir de l'année 2010 jusqu'en 2014 pour assurer l'encadrement de 1.620.000 apprenants (900.000 au niveau 1 et 720.000 aux niveaux 2 et 3).

13. Les alphabétiseurs seront recrutés parmi les personnes ayant un niveau d'instruction adéquat et seront dûment rémunérés ; tous les alphabétiseurs seront formés en 2 phases :

- une formation initiale intensive de 15 jours ;
- des sessions périodiques de formation continue de 3 jours chacune.

14. La population à alphabétiser sera répartie en 2 catégories :

- la catégorie dite « structurée », organisée au sein d'une collectivité professionnelle. Tous les organismes employeurs seront tenus par l'obligation d'alphabétiser leurs travailleurs non instruits. Ils pourront soit organiser des cours par leurs propres moyens, soit recourir aux services d'organismes publics ou d'associations ; tous les secteurs seront sollicités pour identifier et chiffrer leurs agents analphabètes.

- la catégorie dite « autonome » comprenant les femmes au foyer, les travailleurs indépendants, les sans-emplois, etc... dont l'encadrement sera assuré par les services de l'ONAEA ainsi que les associations du mouvement associatif ; le repérage de la population cible sera effectué au niveau de chaque commune avec le concours des collectivités locales, de l'ONAEA et du mouvement associatif.

15. Les cours d'alphabétisation se dérouleront en priorité dans des locaux publics déjà équipés pour accueillir les activités d'enseignement. Il s'agit principalement des établissements scolaires et de formation professionnelle, des mosquées et écoles coraniques, des maisons de jeunes et des centres culturels. Pour ne pas perturber le fonctionnement normal des structures d'accueil retenues, chacune d'entre elles devra dégager une salle de classe qui sera utilisée six demi-journées chaque semaine, ce qui permet l'accueil par alternance, de deux divisions pédagogiques, par exemple :

- un groupe d'apprenants → les samedi, lundi, mercredi ;
- un deuxième groupe → les dimanche, mardi, jeudi.

Les établissements scolaires seront donc disponibles les lundi et jeudi après midi. De plus, les écoles primaires fonctionnant en vacation simple et qui libèrent leurs élèves à 15h30 pourront accueillir les apprenants à partir de 16 heures les autres jours de la semaine.

16. Les actions d'alphabétisation utiliseront en priorité les supports écrits. Cependant, en complément de l'action d'alphabétisation, il sera fait appel aux moyens audio-visuels, notamment la vidéo, pour :

- la formation pédagogique des alphabétiseurs ;
- l'illustration de cours ;
- l'élargissement des champs des connaissances.

Il peut être également envisagé la réception de cours par télévisions satellitaires à vocation régionale et continentale. Un projet initié par un opérateur privé existe en ce sens. L'adhésion de l'Algérie reste subordonnée à la mise en conformité de ses contenus avec les spécificités culturelles nationales et les attentes des apprenants.

17. L'apport de la coopération internationale devra être sollicité avec des institutions internationales et des organismes étrangers aussi bien dans des contextes régionaux que bilatéraux et multilatéraux. Il est à rappeler, dans ce contexte, que l'Algérie préside, avec l'Afghanistan, la commission chargée de l'alphabétisation dans le cadre du Projet du Grand Moyen Orient élargi initié lors du Sommet du G8 tenu à Sea Island, en Ecosse, en juin 2004.

18. *Un plan de communication sociale sera élaboré et mis en œuvre en vue de :*

- *informer et convaincre les personnes sans instruction des avantages de l'alphabétisation, y compris à travers la mobilisation des enfants scolarisés pour convaincre leurs parents ;*
- *sensibiliser les autorités ayant pouvoir de décision aux problèmes que pose l'analphabétisme ;*
- *susciter l'adhésion de tout partenaire en mesure de contribuer à la lutte contre l'analphabétisme.*

19. *Le dispositif de suivi et d'évaluation périodique de la stratégie nationale d'alphabétisation sera assuré par :*

- *l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.*
- *le conseil national qui est un espace de concertation entre les différents partenaires, y compris la société civile, avec ses ramifications locales que sont :*
  - \* *le comité de wilaya pour l'alphabétisation.*
  - \* *et le comité communal pour l'alphabétisation.*

*Un tel dispositif permettrait d'associer la société civile et les collectivités locales à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie nationale d'alphabétisation.*

*En attendant la mise en place du conseil et de ses démembrements locaux, le conseil d'orientation de l'ONAEA, où sont représentés les départements ministériels concernés ainsi que les associations de la société civile activant dans le domaine de l'alphabétisation, pourrait être chargé de jouer le rôle de coordonnateur.*

20. *L'estimation de l'incidence financière est faite sur trois postes de dépenses :*

- a) *L'indemnisation des alphabétiseurs :*
- b) *Les dépenses pour la réalisation des manuels d'enseignement.*
- c) *Les dépenses de fonctionnement du dispositif.*

**Résultats obtenus à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de la première année de la mise en œuvre de la stratégie nationale d’alphabétisation (année scolaire 2007 / 2008.**

**Nombre d’apprenants: 556278**

Niveau 1			Niveau 2			Niveau 3			Total		
H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
81325	378180	459505	8259	53273	61532	5945	29202	35147	95529	460749	556278

- nombre d’inscrits au **niveau I** : **459505** apprenants , ce qui représente **91,06 %** du nombre prévu à inscrire durant l’année scolaire 2007 – 2008 (504596).

- nombre d’apprenants au **niveau I** : **459505** apprenants dont **378180** femmes , ce qui représente **82,30 %** .

- nombre d’apprenants de **15 à 44 ans** : **223049** apprenants dont **181339** femmes , ce qui représente **81,30 %** .

- nombre d’apprenants – zone rurale - : **190303** apprenants dont **152047** femmes , ce qui représente **79,89 %** .

- nombre d’apprenantes de **15 à 44 ans** – zone rurale - : **82400** apprenantes .

- nombre d’apprenants pour **les trois niveaux (I – II – III)** : **556278** apprenants dont **460655** femmes , ce qui représente **82,81%** .

- nombre d’apprenants de **15 à 44 ans** pour **les trois niveaux (I – II – III)** : **274271** apprenants dont **224269** femmes , ce qui représente **81,76 %** .

- nombre d’apprenants pour **les trois niveaux (I – II – III)** – zone rurale - : **225051** apprenants dont **181527** femmes ce qui représente **80,66 %** .

- nombre d’apprenantes pour **les trois niveaux (I – II – III)** de **15 à 44 ans** – zone rurale – : **100214** apprenantes .

- nombre d’apprenantes pour **les trois niveaux (I – II – III)** de **15 à 44 ans** – zone urbaine – : **124005** apprenantes .

<b>Nombre d’apprenants</b>			<b>% femmes</b>
<b>T</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>82,83</b>
<b>556278</b>	<b>95529</b>	<b>460749</b>	

- La participation du **mouvement associatif** s’élève à **211834** apprenants, ce qui représente **38,08 %** du nombre total des apprenants .

<b>Nombre d’apprenants par tranches d’âge</b>				<b>Pourcentages</b>			
<b>Agés de 15 à 24 ans</b>	<b>Agés de 25 à 44 ans</b>	<b>Agés de 45 à 54 ans</b>	<b>Agés de 55 ans et plus</b>	<b>15–24 ans</b>	<b>25 – 44 ans</b>	<b>45-54 ans</b>	<b>55 et +</b>
<b>58063</b>	<b>216208</b>	<b>133463</b>	<b>141335</b>	<b>10,57</b>	<b>39,38</b>	<b>24,31</b>	<b>25,74</b>

**Nombre d'alphabétiseurs : 21858 dont 3204 du niveau 3A.S.**

Nbre D'alphabétiseurs	Nbre par sexe		Nbre par niveau de qualification					
	Hommes	Femmes	Licence et +	T.S	BAC	Terminal	enseignants	retraité
21858	4296	17562	12807	3698	2101	3204	33	15

Nbre D'alphabétiseurs	% par sexe		% par niveau de qualification					
	Hommes	Femmes	Licence Et +	T.S	BAC	Terminal	enseignants	retraité
21858	19,65	80,35	58,59	16,92	9,61	14,66	0,75	0,07

*La personne responsable du rapport est monsieur BEKKOUCHE Mohamed Tahar, Directeur de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes.*

*( Tél + 213.92.30.75 ; Fax + 213.92.34.86 + Email BEKKOUCHE @ Onaea. edu. DZ )*

*ce rapport pourra porter un plus à la réflexion concernant la CONFINTEA VI, toutefois notre office souhaite participer à tous les ateliers et travaux qu'organise votre institut notamment les conférences régionale et internationale prévues pour cette année et l'année prochaine.*

*En vous remerciant pour votre compréhension et pour l'intérêt que vous accordez à notre participation, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.*

